

LA LETTRE

Le droit d'auteur est de notre responsabilité

« Un impératif : respecter le droit d'auteur », exige un rapport de l'Assemblée nationale (6 mars 2012). « Pour une industrie culturelle telle que l'édition, les droits d'auteur constituent le fondement de la reconnaissance juridique de la valeur qu'elle crée », proclame un avis du Conseil économique et social européen (CESE) (26 avril 2012). Après des années d'attaques injustifiées, le droit d'auteur revient à la mode. Nous ne pouvons que nous en féliciter, mais pourtant...

Un terme ambigu

...derrière ces affirmations, il reste un malaise lié à deux causes. D'une part, la confusion, volontairement entretenue, entre un droit d'auteur *ab initio* (celui de l'auteur sur son œuvre) et un droit d'auteur par cession (celui de l'éditeur ou du diffuseur). Le CESE encourage ainsi la Commission européenne à entamer un dialogue stratégique entre représentants de l'édition, de l'industrie graphique et de l'industrie du papier, mettant l'accent sur l'industrie du livre au détriment de sa partie créative.

D'autre part, le droit d'auteur *ab initio*, celui de l'auteur, serait accusé d'empêcher la numérisation ou la circulation de certaines œuvres. S'agissant ainsi des œuvres « orphelines » (dont on ne parvient pas à retrouver les ayants droit), le CESE retient la suggestion, que nous estimons malheureuse, de permettre leur diffusion numérique sans autorisation préalable dès lors qu'on n'y recherche pas d'avantages commerciaux. La gratuité ne permet ni une numérisation de qualité, ni une recherche active des titulaires de droits (auteurs ou leurs héritiers), ni un dédommagement lors de leur réapparition. Elle conduit à considérer les livres « orphelins » sous droit comme un domaine public élargi. Quant à l'Assemblée nationale, elle rappelle, heureusement sans l'entériner, la suggestion du Comité des sages (à l'initiative de la Commission européenne) d'obliger l'auteur à une inscription préalable pour jouir de la totalité de ses droits.

Le risque est bel et bien de voir le droit d'auteur justifié par sa dimension commerciale, et le rôle de l'auteur réduit à celui d'un trublion à la publication, sinon à la libre circulation des idées. On a vu ainsi se multiplier les demandes d'exceptions au droit d'auteur, et même apparaître l'étrange concept d'un « droit de l'exception » dans un régime juridique autonome « invocable devant le juge à égalité avec le droit de la propriété intellectuelle ».

Identifier les ayants droit

Devant ce que nous continuons à ressentir comme une menace pesant sur nos droits fondamentaux, plusieurs attitudes sont possibles. Une interprétation stricte de l'autorisation préalable à la numérisation, en la fondant sur le droit moral, inaliénable et perpétuel (l'auteur « détermine le procédé de divulgation et fixe les conditions de celle-ci », art. L 121-2 du Code de la propriété intellectuelle), rigidifierait à l'excès le droit d'auteur et risquerait paradoxalement de le fragiliser. Qui pourrait soutenir, par exemple, que les œuvres du domaine public ne pourraient être diffusées sur Internet qu'avec l'autorisation préalable d'un ayant droit inconnu ? On verrait dans ce cas se multiplier les exceptions au droit d'auteur !

Défendre le « droit d'auteur à la française », c'est montrer qu'il n'est pas incompatible avec l'accès de tous aux œuvres numérisées dans de bonnes conditions. C'est dans cette optique que nous sommes prêts à étudier tous les projets visant à favoriser l'essor du numérique, afin de les rendre compatibles avec le système de protection patiemment mis au point par le législateur.

Cela suppose aussi une responsabilité de l'auteur, pour éviter que ses œuvres ne deviennent orphelines. Deux précautions simples pour que l'autorisation préalable de l'auteur demeure la règle et non pas l'exception : veiller à ce que ses éditeurs et les sociétés d'auteurs dont il est membre conservent constamment à jour ses coordonnées ; veiller à ce que ses ayants droit fassent de même, et qu'ils soient connus des éditeurs et des sociétés qui devront faire respecter leurs droits.

C'est dans ce but que la Société des Gens de Lettres travaille depuis plusieurs années, avec le soutien de la SOFIA, à enrichir sa base des auteurs et de leurs ayants droit. Il est important que l'on puisse retrouver, même après la disparition de l'auteur, celui qui pourra autoriser ou interdire la diffusion de son œuvre. Défendre nos droits d'auteur, c'est d'abord nous mettre en mesure de les exercer nous-mêmes.

Palmarès des Prix de Printemps

Sylvie Germain

Grand Prix SGDL de littérature pour l'ensemble de l'œuvre
à l'occasion de la publication de
Rendez-vous nomades (Albin Michel)

Extra-ordinaire : ce qui « sort de l'ordinaire », non pas en venant d'ailleurs, mais comme « un épanchement de l'insoupçonné enfoui dans l'ordinaire ». Les mots, lorsqu'on les interroge, se débarrassent des poncifs acquis par une lente usure. L'extraordinaire se moque de la transcendance, si on le laisse germer au sein du quotidien. Tel est le rôle de la poésie et du roman, pour Sylvie Germain, lorsqu'ils parviennent à évoquer « cette minuscule apocalypse d'une candeur confondante ». Cette vision mystique de la littérature, d'une parfaite honnêteté, nous ouvre à chaque mot de nouveaux horizons.

Car les mots, leur définition, leurs dérives sémantiques ou leur résurrection dans leur innocence originelle, sont au centre de ce livre. Ils président d'abord à un « état des lieux » qui les interroge sur le hasard, l'invention ou la révolution. Puis viennent les mots scrupules, ces petits cailloux (*scrupula*) qui se glissent dans la chaussure et vous blessent au moindre pas : croyance, foi, Dieu, grandeur...

Cette interrogation des mots rend son poids au néant au sein de chaque chose, et au silence qui se creuse au cœur du roman. Une troisième partie s'interroge alors, en termes lumineux, sur l'écriture, pour aboutir, comme une illustration des courts textes qui précèdent, à une nouvelle construite comme un jeu de marelle, la structure rejoignant ici le fond du récit. Tout cela pourrait sembler un fourre-tout de textes divers ; il n'en est rien, tant les liens ténus entre les mots se nouent et se dénouent au fil des pages, par de discrets rappels. « Je ferai un vers de droit néant », disait le premier troubadour, Guillaume d'Aquitaine ; Mallarmé a fait chanter le « creux néant musicien » ; Sylvie Germain en a recueilli la mélodie.

Jean Claude Bologne

Charles Dobzynski

Grand Prix SGDL de poésie pour l'ensemble de l'œuvre
à l'occasion des publications de
La Mort à vif (L'Amourier)
Je est un juif, roman (Orizons)

Dans *La Mort, à vif*, c'est d'abord un journal de bord de la mort que Charles Dobzynski, poète sensible et de haute exigence, donne à entendre avec âpreté. C'est aussi un cri de révolte et de dénonciation contre la tartufferie politicienne des « oraisons dissolvantes » et des « hommages chloroformants » que lance ce poète généreux et fraternel quand il nous dit avoir « déterré le soldat inconnu », l'avoir « sorti de sa réclusion / de son exclusion de la pensée » et l'avoir « délivré de son sarcophage / de songes meurtriers [...] d'une utopie de gloire / asphyxié par les glaires de la mémoire ».

La mort, à vif c'est aussi le rappel poignant et la mémoire vive de *La chambre à gaz* – Kaddish qui emporta tous ces morts pour qui le poète élève sa voix. C'est la Tragédie sans divinité, de cet enfer « asile où la mort échoua / Pour effacer l'humain quoi qu'il fasse et qu'il vaille / Cet enfer qu'en hébreu on nomme Shoah. » C'est aussi l'adresse au *Christ errant* du poète qui a « décloué le Christ de sa légende et de son ossature immémoriale ». *La mort, à vif* c'est enfin le *passage du cavalier* qui galope dans la nuit du poète « sur la piste des souvenirs ensablés / sautant les lunes renversées / les continents à la dérive / Il est adoué par l'oubli/ et le cheval

de son périple / est celui d'une apocalypse / nourrie par une éclipse de soleil.

Et le poète, *in fine*, dans son humanité nue et bouleversante, *ne demande rien que l'impossible*,
Ce recueil n'est autre que le somptueux requiem d'un grand poète d'aujourd'hui.

Sylvestre Clancier

Nathalie Bauer

Grand Prix SGDL du roman
Des garçons d'avenir (Philippe Rey)

Ce roman cache bien son jeu. De prime abord, les photos et les fac-similés de pages d'un carnet, incorporés à un texte rédigé à la première personne, laissent supposer qu'il s'agit d'une publication du journal d'un combattant de la Grande Guerre. Mais qu'importe puisque ces souvenirs sont servis par une écriture assez forte pour vous entraîner d'une phrase à l'autre sans qu'il soit possible de refermer le livre. D'autant plus que le conflit est évoqué à travers le quotidien d'un service de santé militaire et d'un Paris dont les frivolités n'ont d'égalés que les atrocités sur le front. Alors apparaît l'intrigue, elle aussi trompeuse. Car après avoir vu — non sans inquiétude — se dessiner la vieille bluette des deux amis amoureux de la même jeune fille fantasque, vous découvrirez une tout autre histoire. Et vous quitterez ces *Garçons d'avenir* un peu ébahis sans doute, mais riches d'un regard neuf sur la Première Guerre mondiale. Telle est la force du roman...

Dominique Le Brun

Rithy Panh et Christophe Bataille

Grand Prix SGDL de l'essai
L'Élimination (Grasset)

L'Élimination est un récit intensément personnel mêlant des fragments de l'itinéraire de Rithy Panh dans l'enfer Khmer rouge et une réflexion sur le travail de cinéaste qu'il a mené par la suite au Cambodge auprès des bourreaux.

Rithy Panh avait treize ans lorsque les Khmers rouges sont entrés dans Phnom Penh. En quelques semaines, il perd toute sa famille, père, mère, sœurs et ses petits neveux et nièces. « Ma chance a été d'être entre deux âges », écrit-il. Le jeune garçon est envoyé de-ci de-là au gré d'ordres incompréhensibles, assigné à des tâches parfois épouvantables comme dans le mouiroir de « l'hôpital ». La peur et la famine sont partout, il est confronté à des scènes atroces, frôle la mort, survit grâce à son courage, à sa résistance, à d'infimes miracles, et grâce au souvenir de la dignité de son père et des derniers conseils de sa mère. Sa mémoire charnelle, saturée d'odeurs, de sons, restitue au plus près une expérience inimaginable.

L'écriture permet aussi au cinéaste de revenir sur le documentaire tourné des années après, dans le centre de torture et d'extermination S21, ainsi que sur les heures d'entretiens terriblement éprouvantes qu'il a eues avec Duch, le chef de ce centre, durant son procès. Il explique, questionne sa démarche dans cette exploration presque impossible de l'extrême. Aujourd'hui encore, son corps, son esprit, vacillent, nous sommes dans ce corps et cet esprit, nous vacillons avec lui. Rithy Panh a tenu bon, *L'Élimination* est un livre indispensable, un de ces grands livres-témoins qui interrogent l'humanité dans des profondeurs où peu se sont aventurés.

Pierrette Fleutiaux

Jean-François Parot

Prix Paul Féval

L'Enquête russe (Jean-Claude Lattès)

Tout au long de ce dixième roman de Jean-François Parot, nous allons suivre Nicolas Le Floch menant une double enquête, d'autant plus difficile à résoudre que les principaux personnages arrivent droit d'une Russie évoluant sous le règne d'une Catherine II très portée sur le jeune sujet, mais s'en lassant vite ! Et le voyage de son fils Paul vers la France l'autorise à se débarrasser du dernier en date dans une mission diplomatique. La France est en guerre avec l'Angleterre sur les terres américaines, et la Russie entend mettre son nez dans les dessous financiers du conflit. Les ennuis et les meurtres commencent.

Comme monsieur de Sartine, ancien ministre, ancien lieutenant de la police, se remet fort mal d'être écarté des affaires et conserve le goût de se mêler de ce qui ne le regarde pas, patatras ! Se succèdent les morts et les difficultés de résoudre ces crimes sous lesquels apparaissent dévoiements sexuels, espionnages politiques et maints problèmes financiers.

Le Floch, en vingt ans, a pris du pouvoir sans pour autant perdre de la séduction. Son fils Louis a grandi, son amante est moins disponible et Sartine de plus en plus incontrôlable.

Mais tout va se dénouer, bien sûr, sans oublier l'effort des amitiés diverses et l'usage des joyeux soupers détaillés avec...disons soin. On comprend qu'avec tous ces aléas, Nicolas Le Floch rêve parfois d'un retour dans sa Bretagne natale. Serait-ce dans la onzième histoire ? Patientons et dégustons celle-ci.

Christiane Baroche

Nicolas Gerrier et Gaëlle Charlot

Grand Prix SGDL du livre jeunesse

Départs d'enfants (L'Atelier du Poisson Soluble)

Théo, 8 ans, prend l'avion, Julien, 6 ans, entre à l'école, Huang, 12 ans, part travailler, Clément 5 ans, part en vacances, Emma et Manon, les jumelles, s'apprennent à quitter le ventre de leur mère, Kanou, 14 ans, part pour la guerre, Aymeric déménagement, François est pressé, Alissa fait sa valise ... quelle belle idée de consacrer un recueil de nouvelles pour la jeunesse à un sujet dont chacun a fait l'expérience heureuse ou malheureuse plusieurs fois dans sa vie : le départ.

Trente départs d'enfants, trente histoires parfois drôles, parfois dramatiques, parfois quotidiennes, parfois plus lointaines, mais toujours émouvantes et qui s'adressent à l'intime du jeune lecteur, quel que soit son âge. De la littérature, en somme. Les illustrations sensibles et finement décalées de Gaëlle Charlot s'accordent bien à l'écriture de Nicolas Gerrier pour ce joli petit livre de la collection « Queue de poisson » de l'Atelier du Poisson Soluble dont nous aimons l'exigence et les audaces douces.

Françoise Gerbault

Sacha Zilberfarb et Jörg Sticksan

Prix Nerval/SGDL-Institut GOETHE (de traduction de l'allemand)

Nuit d'Edgar Hilsenrath (Attila)

Longtemps occulté en Allemagne parce que trop dérangeant et d'un réalisme impitoyable, *Nuit* est le premier roman d'Edgar Hilsenrath, auquel on doit les récents succès de librairie *Le Nazi et le barbier* et *Fuck America*, autres approches très crues de la Shoah. Une nuit permanente règne sur un ghetto de Transnistrie où un certain Ranek tente de survivre grâce à des arrangements avec les morts et les vivants. Né en 1926, Edgar Hilsenrath a connu les ghettos avant de partir pour New York, et toute son œuvre s'inspire de cette expérience racontée sur le mode satirique.

Ses traducteurs ont, comme lui, exercé de multiples activités. Tous deux ont intégré, au fil de leurs travaux, l'esprit de cette prose marquée par une oralité percutante, qu'ils rendent avec une force et un naturel saisissants.

Claire de Oliveira

Pierre Demarty

Prix Maurice-Edgar Coindreau/SGDL

(du meilleur livre américain en traduction)

pour sa traduction du roman de Paul Harding

Les Foudroyés (Cherche-Midi)

On lit... On lit. Des dizaines de traductions. Et soudain saute aux yeux, aux toutes premières pages, l'évidence : une traduction attentive, admirative, amoureuse et dévouée, dont le chromatisme moëlleux et les arêtes vives semblent naturellement s'imposer, fidèles aux reliefs et au grain d'un original où dominant les jeux de l'ombre et de la lumière, la fascination du détail, le goût artisanal de la nuance, du juste cliquet et de la brosse douce. Ce sont, magnifiquement et à deux reprises rendus, l'art de l'horloger et du rétameur, la verve taiseuse du colporteur et la douloureuse lucidité de son fils mourant, réminiscences, hymne à la vie et ultimes actions de grâce des humbles « bricolins » du texte original ; c'est l'hommage d'un jeune écrivain qui se délecte de l'intelligence et de la manière des transcendentalistes américains, fait songer tout haut devant nous les « Yankee peddlers » d'un temps révolu. Art et verve d'une traduction qui a d'emblée séduit le jury du Prix Coindreau : remarquable roman, remarquablement américain, remarquablement traduit.

Marc Chénétier

Christine Raguet

Prix Baudelaire de traduction de la SGDL

pour l'ensemble de son œuvre

à l'occasion de la traduction de l'anglais de

Soucougnant, David Chariandy (Zoé, collection Écrits d'Ailleurs)

« Que fait-on avec une personne qui, un beau jour, déverse le contenu de son esprit dans le ciel ? »

Cette question hante le narrateur du premier roman de David Chariandy, confronté à la démence sénile précoce dans laquelle sombre sa mère. Peut-être Christine Raguet l'a-t-elle reprise à son compte pour traduire avec tant d'acuité ce récit d'un naufrage, qui oscille entre émotion et humour sans jamais céder au pathos. Plus difficile, elle a su restituer la voix singulière, teintée de caribéen, de cette mère née à Trinidad. Avec la même justesse, elle nous avait déjà donné à entendre d'autres voix venues de la Caraïbe anglophone : celles des personnages d'*Éclairs de chaleur*, le recueil de nouvelles d'Olive Senior, paru l'an passé chez le même éditeur. La qualité du résultat ne doit rien au hasard. Depuis de nombreuses années, en tant que directrice du centre de recherche en traduction de Paris-III, Christine Raguet s'attache entre autres à faire connaître la littérature caribéenne anglophone dans toute sa diversité. Ce précieux travail de passeur méritait d'être salué.

France Camus Pichon

Brigitte Gyr

Prix de Poésie Charles Vildrac

Parler nu (LansKine)

Il fut un temps où ce qui est en bas était comme ce qui est en haut, selon la formule hermétique. Nous avions le ciel en nous. Est venu le désastre : nous avons perdu l'étoile. Et par ce manque est apparu le désir, cruel. Et le refus comme indice, pour ne pas oublier ce qui n'est plus, quitte à courir « une indécision / au niveau de l'horaire » puisque le rythme cosmique n'est plus.

Tel semble être le propos de Brigitte Gyr dans son dernier recueil : une archaïque coupure/ fore dans corps/ et terre/ un ravin/ que nul ne sait remonter.

Il passe dans la poésie de Brigitte Gyr le poids d'un secret, dont on sent qu'il est à la fois la marque d'une condamnation définitive et d'une promesse folle ; un secret (féminin ?) jamais dévoilé, et poursuivi avec entêtement. Ses poèmes en seraient les traces, à la fois lumineuses, sombres et charnelles.

Mathias Lair

Le protocole d'accord signé avec Google

Dans le cadre de la procédure judiciaire qui opposait depuis 2006 la SGDL et Google sur la numérisation et l'affichage d'extraits de livres, les deux sociétés ont signé un protocole d'accord qui met fin à la procédure d'appel initiée par Google suite au jugement du 18 décembre 2009 (*Tribunal de Grande Instance Paris - 3^{ème} chambre, 2^{ème} section - Editions du Seuil et autres contre Google Inc. et France*). **Cet accord est une étape importante dans la possibilité offerte aux auteurs restés titulaires de leurs droits numériques, c'est-à-dire ceux qui ne les ont pas expressément cédés à leurs éditeurs, de les faire respecter quel que soit l'utilisateur.**

Dans cette optique, Google participera en 2013 au financement de la base des auteurs et de leurs ayants droit qui permettra d'en identifier et d'en localiser le plus grand nombre possible, leur permettant ainsi de mieux faire respecter leur décision. Google n'interviendra pas sur le contenu de ce projet dont la SGDL assure intégralement la maîtrise.

Cet accord contenant une clause de confidentialité, il a nourri des rumeurs et des incompréhensions qui nous ont amenés à publier une mise au point sur www.sgd.org. Rappelons notamment que :

Ce protocole d'accord est indépendant de celui signé entre Google et le SNE.

Les négociations se sont déroulées parallèlement, sans communication entre la SGDL et le SNE des textes respectifs.

Il ne constitue en rien une « autorisation donnée à Google de numériser les œuvres épuisées ».

Ce sujet n'a pas été abordé dans le cadre des négociations et n'est pas de la compétence de la SGDL. Seul l'auteur titulaire de ses droits numériques peut autoriser ou non l'exploitation de ses œuvres.

Il ne constitue en aucune façon un accord-cadre proposé à nos membres.

La SGDL peut en revanche accompagner ses membres, s'ils le souhaitent, dans leurs démarches pour faire respecter leurs droits numériques.

Il n'a aucun rapport avec l'accord-cadre proposé par Google aux éditeurs français.

À l'annonce de cet accord-cadre, qu'elle n'a pas négocié, la SGDL a renouvelé les réserves qu'elle avait exprimées en 2010 sur l'accord passé entre Google et Hachette. Elle s'inquiète en particulier des conséquences que ne manqueraient pas d'avoir ces accords-cadres sur nos contrats d'édition en favorisant très largement l'impression à la demande. Or, nous sommes tout à fait favorables à la fabrication à la demande (POD), mais elle ne constitue en rien une exploitation permanente et suivie de nos livres. Elle pourrait même nous priver de constater leur épuisement et nous interdire ainsi de récupérer nos droits. Qui plus est, les négociations entre auteurs et éditeurs exigées, sur ce sujet primordial, par l'article 3 de la loi du 1^{er} mars 2012 sur les livres indisponibles n'ont pas encore commencé. En tout état de cause, ces accords-cadres ne pourront concerner que les droits dont les éditeurs sont titulaires. Ils ne présument en rien des décisions qui seront prises dans le cadre d'une gestion collective paritaire des œuvres indisponibles numérisées en vertu de la loi du 1^{er} mars 2012.

Il est indépendant des discussions qui ont eu lieu, au sein du CSPLA,

entre le SNE et le CPE sur la cession des droits numériques dans le contrat d'édition et qui n'ont malheureusement pas pu aboutir à un accord. Le protocole signé entre Google et la SGDL n'a donc aucune conséquence sur les conditions de l'exploitation numérique des œuvres.

Une mutuelle supplémentaire pour les auteurs de l'écrit

La mutuelle Audiens de la presse, du spectacle et de la communication, était jusqu'à présent la seule mutuelle que la SGDL proposait à ses membres.

Dorénavant, la MACD (Mutuelle des Auteurs et des Compositeurs Dramatiques, de la SCAD) est également ouverte aux auteurs de la SGDL, leur offrant ainsi un choix supplémentaire de prestations et un large éventail de tarifs.

Renseignements et contact :
Valérie Hardé : **01 53 10 12 14**
social@sgd.org.

Prix Nerval SGDL/Institut GOETHE 2012

La Société des Gens de Lettres s'est rapprochée de l'Institut GOETHE afin de doter conjointement son Prix Gérard de Nerval de traduction de l'Allemand.

Créé en 1989 à l'instigation de la SGDL, Le Prix Nerval de traduction, d'un montant de 2000 €, sera dorénavant financé pour moitié par l'Institut GOETHE et la SGDL.

Le Jury, présidé par Jean-Pierre Lefebvre, a accueilli cette année le traducteur Joachim Umlauf, directeur de l'Institut GOETHE.

Ce jury est composé de six traducteurs (Claire de Olivera, Isabelle Kalinowski, Jean-Pierre Lefebvre, Serge Niémetz, Joachim Umlauf) et deux auteurs de la SGDL (Georges-Olivier Châteaureynaud, Dominique Le Brun).

L'adaptation du contrat d'édition à l'ère du numérique : blocage des négociations

Depuis le 15 septembre 2011, la Société des Gens de Lettres participait, au sein du Conseil Permanent des Écrivains, aux négociations menées avec le Syndicat National de l'Édition dans le cadre du Conseil Supérieur de la Propriété littéraire et artistique (CSPLA) sur l'adaptation du contrat d'édition à l'ère du numérique. Les bases d'un accord entre représentants des auteurs et des éditeurs avaient pu être annoncées au Salon du Livre. Des points restés en suspens, qui semblaient de détail, ont cependant révélé des divergences de fond qui ont conduit à un constat d'échec le 15 juin dernier.

Nous regrettons cet échec, qui fait suite à deux tentatives précédentes menées depuis trois ans pour définir les conditions de l'exploitation numérique. La commission du CSPLA avait en effet élaboré, sous la présidence éclairée de Pierre Sirinelli, une solution complexe mais originale dans sa structure et son contenu. Une réforme du Code de la Propriété Intellectuelle renvoyait à un Code des usages numériques rédigé sous l'égide du Ministère de la Culture et de la Communication. Ce Code des usages définissait notamment les obligations des éditeurs pour assurer une exploitation numérique « permanente et suivie » et les conditions de reprise des droits numériques en cas de manquement à ces obligations, y compris par une récupération automatique des droits en cas d'absence de publication numérique. Le délicat problème de la durée de cession limitée, dont les éditeurs refusent catégoriquement le principe, était contourné par un compromis acceptable de part et d'autre. Les discussions sur la rémunération, qui n'avaient pu être menées à terme, avaient affirmé des principes de bon sens.

Depuis plusieurs mois, les auteurs ont cependant été amenés à de nouvelles concessions qu'ils ont acceptées pour sauver cet accord. Les deux dernières ne leur ont pas paru acceptables. Le désaccord a porté d'une part sur les modalités de récupération des droits numériques lorsque l'œuvre est épuisée sous forme imprimée : l'auteur devrait en effet être en droit de demander la résiliation automatique du contrat d'édition dans son intégralité, dès lors que les éditeurs refusent le principe d'un contrat séparé. D'autre part, les éditeurs sont revenus sur les ouvertures qui avaient été obtenues pour garantir une rémunération équitable pour les nouveaux modèles économiques qui ne seraient pas encore en usage lors de la signature du contrat.

Nous espérons que la Ministre de la Culture prendra la mesure de la situation et des concessions consenties par les auteurs pour proposer des solutions justes et équilibrées à cette question des droits numériques, qui était urgente et qui est devenue impérieuse. La prudence des éditeurs à se lancer dans une véritable exploitation numérique de nos œuvres doit nous inciter à ne pas accepter sans examen ni discussion les contrats ou avenants qui nous sont proposés pour l'exploitation numérique. Le service juridique de la SGDL est à l'écoute de ses membres pour les éclairer sur les propositions qui leur sont faites actuellement. Il devient d'autant plus nécessaire de travailler à la rédaction d'un modèle type de contrat d'édition numérique.

Assemblée générale 2012

A la suite de l'Assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 13 juin 2012, le Comité de la Société des Gens de Lettres a procédé au renouvellement de son Bureau qui se compose de la façon suivante :

Président Jean Claude BOLOGNE

Première Vice-Présidente Noëlle CHÂTELET

Vice-Présidents :

Affaires culturelles Pierrette FLEUTIAUX

Affaires sociales Hervé HAMON

Affaires juridiques Sandra TRAVERS DE FAULTRIER

Secrétaire général Dominique LE BRUN

Trésorier Hubert TUBIANA

Trésorier Adjoint François COUPRY

Président de la Commission des prix et Président de la Commission des aides Georges-Olivier CHÂTEAUREYNAUD

Présidente de la Commission des affaires radiophoniques Christine GOÉMÉ

Présidente de la Commission audiovisuelle Catherine BORGELLA

Président de la Commission de poésie Sylvestre CLANCIER

Président de la Commission de traduction Evelyne CHÂTELAIN

Président de la Commission des finances et des Legs Alain ABSIRE

Rapporteur général Sylvain JOUTY

Rapport général adjoint Roger DADOUN

L'année de la mise en place de la formation continue pour les auteurs, la SGDL a jugé important de constituer une nouvelle commission qui prendra en charge ces dossiers. Cette commission de formation professionnelle sera présidée par Mathias LAIR.

Les autres auteurs administrateurs de la SGDL

Daniel ARSAND, Christiane BAROCHE, Jean BLOT, Paule CONSTANT, Pascale GAUTIER, Françoise HENRY

Deux nouveaux auteurs ont été élus à l'Assemblée générale :

Evelyne Châtelain

Traductrice de l'anglais (littérature générale, policiers, romans populaires) et vice-présidente de l'ATLF (association des Traducteurs Littéraires de France), elle a notamment traduit : *Promenades dans les marais*, D. Updike ; *My Lady Nicotine*, J.M. Barrie ; *Londres engloutie*, Richard Jefferies ; *Dangereuse*, Joséphine Hart.

Carole Zalberg www.carolezalberg.com

Romancière, auteur pour la jeunesse, elle écrit des chroniques littéraires pour *La Revue des Ressources*, *Le Magazine des livres* et le *BSC news*. Derniers ouvrages parus : *À défaut d'Amérique*, Actes Sud ; *L'illégitime*, Naïve ; *Et qu'on m'emporte*, Albin Michel ; *L'invention du désir*, éditions du Chemin de fer. Carole Zalberg est par ailleurs membre du comité de lecture de la toute récente maison d'édition Bleu Pétrole.

La SGDL encourage la création contemporaine en décernant des bourses sur projet d'écriture.

Cette initiative nouvelle, qui récompense des œuvres en projet ou non encore publiées, a été rendue possible grâce à deux legs importants, ceux des poètes Sarane Alexandrian en 2010 et Gina Chenouard, en 2011. Ces bourses de création sur manuscrit seront dotées chaque année : 10 000 € pour la bourse de création d'avant-garde Alexandrian et 5000 € pour la bourse de création de poésie Gina Chenouard.

Ainsi, la Société des Gens de Lettres se montrera plus attentive encore à la création littéraire contemporaine sous toutes ses formes et encouragera sa publication en faisant entendre des voix singulières.

Nous vous donnons rendez-vous à l'Hôtel de Massa en novembre pour découvrir les lauréats 2012.

Information et renseignements sur notre site :

<http://www.sgdl.org/culturel/bourse-alexandrian>

<http://www.sgdl.org/culturel/bourse-gina-chenouard>